

"Si j'écris un jour un livre sur ma carrière aux Affaires extérieures, je crois que je l'intitulerais No Bottom Line ... La différence entre ce ministère et certains autres, plus "pragmatiques", si je puis m'exprimer ainsi, que j'ai dirigés auparavant, c'est qu'on voit rarement les résultats tangibles de ses efforts. De temps à autre survient un événement spectaculaire qui vous permet d'y voir clair, mais au fond, la conduite des affaires étrangères se fait au jour le jour et il n'y a pas vraiment de moment précis où l'on puisse juger du bien-fondé de sa politique."

Dans un article récent, le contrôleur général mentionne le même problème, citant le passage suivant du rapport du Comité Wilson:

"... De nombreux programmes ne se prêtent pas à une évaluation quantitative. Par exemple, comment pourrait-on traduire les buts du ministère des Affaires extérieures en termes quantitatifs permettant d'en prendre la mesure objective?"

Par ailleurs, le secrétaire du Conseil du Trésor, dans une lettre en date du 17 octobre 1977 qu'il écrivait au sous-secrétaire pour lui confier l'application des plans gouvernementaux d'évaluation des programmes, laissait transpirer les mêmes préoccupations au sujet des contraintes imparties. Il a en effet mentionné l'obligation qui est faite au Vérificateur général de rendre compte au Parlement des procédures "établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en oeuvre". (Non souligné dans le texte)

20. Ces observations font ressortir une difficulté fondamentale en matière d'évaluation de la politique étrangère, du moins selon des critères quantitatifs. Il est vrai que l'on applique couramment à la politique étrangère les paramètres du secteur privé: on parle de profits, de pertes et de bilans lorsqu'il s'agit de juger les entreprises du Gouvernement à l'étranger. Mais la comparaison est boîteuse. Par définition, la politique étrangère consiste à défendre des intérêts nationaux dans un environnement étranger. Au mieux, cet environnement échappe au contrôle direct des gouvernements nationaux; au pire, il est fréquemment hostile et imprévisible. Les technocrates font de leur mieux pour définir clairement les intérêts canadiens, pour prévoir le contexte international dans lequel il faudra les défendre et pour réussir à infléchir le cours des événements dans un sens favorable aux intérêts nationaux. Cependant, pour un temps indéterminé, le système international demeurera fondé sur la notion de souveraineté étatique et aucun pays - même le plus puissant (et encore moins le Canada) - ne peut prétendre pouvoir invariablement définir clairement et rapidement ses intérêts à l'étranger, prédire la tournure des événements et les façonner à son profit. Au contraire, en politique étrangère, il faut souvent prendre des décisions en n'ayant qu'une connaissance imparfaite d'une réalité confuse, armé d'une bien faible capacité de prédire, et à plus